

Prise de Position de l'UNES sur les centres de compétence dans le domaine des Hautes Ecoles

Adopté par l'Assemblée des Délégué-e-s le 26 avril 2003 à Fribourg

1. Introduction

Dans la discussion sur la promotion de "centres de compétences" tels qu'ils sont prévus dans le message du Conseil fédéral sur la formation, la recherche et la technologie de 2004-2007 (ci-après message FRT 04-07), deux conceptions différentes de la notion de "centres de compétences" doivent être mises en avant : les **centres de compétences dans la recherche** et des **centres de compétences concernant l'enseignement**. La revendication de la création de centres de compétences dans lesquels la recherche scientifique est concentrée autour de différents pôles. Les tâches dans le domaine de la recherche devraient être réparties sur la Suisse ce qui implique la nécessité pour les différentes Hautes Ecoles de définir leurs pôles de recherche. La première partie de cette position discutera de cette conception. La deuxième conception, qui va beaucoup plus loin, est celle du centre de compétence dans l'enseignement. La tendance actuelle va en direction d'une concentration de cursus entiers sur quelques rares Hautes Ecoles pour atteindre la soi-disant masse critique d'étudiant·e·s. La deuxième partie de la présente position sera dévolue à ce sujet.

Le message FRT 04-07¹ demande une coopération accrue entre les différentes Hautes Ecoles ainsi qu'une spécialisation plus importante des Hautes Ecoles sur quelques pôles. Un autre but de cette coopération mentionné dans ledit message est cependant une couverture nationale et régionale par toutes les branches d'études.

2. Centres de compétences dans la recherche

2.1 Chances

De nombreuses impulsions positives pour le système des Hautes Ecoles de Suisse peuvent naître d'une meilleure **coordination nationale** et d'une **discussion accrue de la création de pôles à proprement parler dans les Hautes Ecoles** dans le domaine de la recherche. Par ce biais, la qualité de la recherche peut être améliorée de façon durable dans de nombreux domaines. Il faut toutefois veiller à ce que la création de pôles ne se concentre pas unilatéralement sur de rares domaines de recherche mais que tous les domaines de recherche continue à être entièrement soutenus en Suisse. De plus, une collaboration scientifique accrue peut évincer des **doublons purement structurels dans la recherche** tout en permettant de développer d'autres projets, notamment interdisciplinaires, de façon plus efficace. Des réseaux fonctionnant mieux peuvent notamment faciliter l'entrée de jeunes chercheurs et chercheuses dans leur activité de recherche.

2.2 Dangers et problèmes

Le plus grand danger réside en le fait que les centres de compétence seront financés en définitive au détriment d'autres unités de la Haute Ecole et ne seront par conséquent plus un moyen de redistribuer les financement ou de faire des économies qu'un investissement. Ceci est problématique, surtout si la création de pôles de compétence ne se fait pas de façon égale sur la Suisse puisque la recherche et la formation dans les domaines insuffisamment pris en compte seraient démantelées quantitativement et qualitativement. Les moyens supplémentaires mis à disposition pour un centre de compétences ne doivent pas servir en même temps à faire des économies dans d'autres domaines de la même Haute Ecole comme la tendance actuelle l'a malheureusement trop souvent montré. La création de centre de compétences ne fait sens que si une intensification de la recherche dans les domaines concernés est effectivement atteinte.

¹ Cf. www.bbw.admin.ch/html/pages/bft/2002/bft-f.html, 10.03.2003

Malheureusement, le danger existe cependant lors de la création de centres de compétences dans la recherche qu'elles entraînent une diminution de l'offre d'enseignements ce qui doit être évité à tout prix.

La recherche a toutefois toujours des effets sur l'enseignement, ce qui est d'ailleurs important. Pour cette raison, il est crucial de veiller lors de la coordination des pôles de recherche que **tous les domaines soient disponibles dans les langues française et allemande** pour que la construction fédérale de notre pays et son plurilinguisme soient respectés.

De plus, la promotion de centres de compétences peut mener à une **limitation des libertés d'enseignement et de recherche** notamment par le fait que la relève scientifique est recrutée dans la Haute Ecole ou leur unité qui abrite le pôle de recherche correspondant et que les personnes qui ne correspondent pas au profil recherché voient leur chance diminuer.

En outre, il faut mentionner que le regroupement entraîne une certaine perte de savoir ce qui n'exclut cependant pas que de nouveaux centres de compétences génèrent de nouveaux savoirs.

Puisque la coordination des pôles de recherche se fait au niveau national, elle entraîne une **perte d'autonomie des différentes Hautes Ecoles** qui ne pourront plus décider librement d'un certain pôle mais seront contraintes de s'intégrer au système national.

2.3 Revendications

Pour que les centres de compétences dans la recherche contribuent effectivement à l'amélioration de la place scientifique suisse,...

...ceux-ci ne doivent pas donner lieu à une **diminution de l'offre de cursus d'études** dans les domaines de la licence, du diplôme et du BA/MA.

...les **moyens financiers et personnels supplémentaires** mis à disposition pour la **création de centres de compétences** ne doivent pas servir à **compenser des mesures d'économies**.

...la **mobilité des enseignant·e·s** doit être **promue**. Pour que toute la Suisse puisse profiter d'un centre de compétences, les enseignant·e·s travaillant dans ledit centre ainsi que les enseignant·e·s d'autres Hautes Ecoles doivent devenir mobiles pour utiliser le savoir généré par lesdits centres de façon optimale.

...les possibilités de **chaires communes** à plusieurs Hautes Ecoles doivent être mieux utilisées.

...un **programme des cours national** doit être élaboré pour promouvoir la mobilité des étudiant·e·s ainsi qu'un meilleur échange d'informations sur les projets de recherche actuels.

...un **bureau central et national** doit développer la **promotion de la mobilité nationale** et un échange d'informations amélioré.

...ce processus doit être promu par des **structures incitatives** et non pas par la force.

...l'**échange d'informations** entre les enseignant·e·s, les chercheur·se·s et les étudiant·e·s doit être améliorée de façon durable. à cet effet, une **base de données** - comprenant les mémoires de licence, les thèses de doctorat et les travaux d'habilitation - accessible à tous les membres des Hautes Ecoles doit être créée au niveau fédéral.

Il est vraisemblable que les étudiant·e·s vont se déplacer en plus grand nombre vers ces centres de compétences afin d'y profiter des infrastructures qui y seront améliorées. L'UNES demande à cause de cela, que...

...le **système des bourses** doit être amélioré et garanti pour que tou·te·s les étudiant·e·s ont droit à une bourse en cas de besoin.

...la mobilité des étudiant·e·s doit être facilitée par le **remboursement des coûts de transport**, la suppression des taxes d'emprunt à distance et une meilleure reconnaissance de prestations d'études fournies à l'extérieur pour que tous et toutes puissent profiter de l'infrastructure améliorée qu'offrent les centres de compétence.

3. Centres de compétences dans le domaine de l'enseignement

3.1 Problèmes

L'UNES refuse clairement tout centre de compétences dans le domaine de l'enseignement². Ils promeuvent ni la place scientifique suisse ni son potentiel d'innovation mais entraînent une inégalité des chances accrue et en définitive une diminution de savoir et de compétences en Suisse.

En outre des problèmes cités dans le chapitre 2.2, les problèmes suivants auraient des conséquences particulièrement graves :

- La concentration accrue de l'enseignement sur peu de sites mène à une **mobilité forcée** des étudiant·e·s et à une limitation de leur liberté de choix concernant la combinaison de branches. De nombreuses·x étudiant·e·s ne sont souvent pas encore sûr·e·s de leur choix de matières (et ne peuvent pas l'être) ce qui rend la mobilité forcée absurde.
- La monopolisation de l'offre d'enseignements mène à une forte **limitation de la diversité de l'enseignement** qui entraîne par la force des choses une perte de savoir et de compétences chez les étudiant·e·s et les enseignant·e·s.
- Les étudiant·e·s se trouvent dans une **dépendance croissante** par rapport à leurs enseignant·e·s et de leur Haute Ecole en général puisque le changement du lieu d'études ne leur est plus possible.
- La monopolisation de cursus d'études entraîne une **baisse de qualité** et donne trop de pouvoir à certains domaines d'études.
- L'offre de tous les cursus en **allemand et en français** ne peut plus être garantie.
- La concentration sur quelques rares sites sert en définitive de **moyen d'économies**. De plus, les coûts sont de plus en plus transférés sur les étudiant·e·s par le biais de la mobilité forcée.
- Malheureusement, de nombreuses·x étudiant·e·s n'ont aujourd'hui **pas la possibilité de se faire rembourser les coûts de transport et d'hébergement**. De plus, les étudiant·e·s changeant de domicile perdent leur **droit à une bourse** ce qui entraîne en définitive une plus grande inégalité des chances.
- Une éventuelle introduction de cursus d'études à deux étapes, entraînerait probablement une **concentration locale** anormalement élevée des offres de cursus au **niveau Master** d'autant plus qu'une éventuelle application du modèle de Bologne est liée déjà concernant la première étape d'études à une forte augmentation des coûts qui ne sont déjà pas couverts actuellement. Par conséquent, les moyens manqueront certainement pour la deuxième étape. Ainsi, un processus de concentration semble inévitable et un master monopolistique sera la norme.
- Les centres de compétence dans le domaine de l'enseignement mènent à une concentration croissante des étudiant·e·s sur un site et augmentent le nombre de **cursus de masse**. Ainsi naissent des problèmes dans le cadre de l'encadrement des étudiant·e·s par les enseignant·e·s qui se voient confronté·e·s à un trop grand nombre d'étudiant·e·s. Cette situation a aussi des conséquences négatives sur la recherche.

Pour toutes ces raisons, l'UNES s'oppose à la création de centres de compétences dans le domaine de l'enseignement et demande aux décideur·se·s dans le domaine des Hautes Ecoles de faire demême.

3.2 Revendication

L'UNES demande de renoncer sans condition à la création et promotion de centres de compétences menant à une concentration de cursus d'études sur un ou peu de sites.

² Un exemple d'une telle évolution est le projet Triangle d'Azur. Dans ce projet, plusieurs branches seront concentrées sur un des sites des Universités de Lausanne, de Genève et de Neuchâtel.

4. Ce que nous voulons

L'UNES ne s'oppose pas par principe à la création de centres de compétences. Elle reconnaît quelques bons projets d'Universités qui essaient de présenter de nombreux avantages pour les étudiant·e·s par la création de centres de compétences. Par le biais de meilleures possibilités de recherches, la **qualité** doit être **améliorée**, l'**offre d'études** doit être **élargie** et la **diversité des enseignements** doit être **augmentée**. De plus, des possibilités d'une **mobilité volontaire** doivent être **promues**. Pour cela, une reconnaissance automatique des prestations d'études fournies à une autre Haute Ecole est une condition de base essentielle. Un bon projet dans ce sens est la collaboration des Universités de Berne, de Neuchâtel et de Fribourg dans le cadre de **BENEFRI**. Ce projet devrait cependant continuer de se développer de façon importante par rapport aux domaines d'études concernées. Le succès actuel de la collaboration au sein de BENEFRI se base avant tout sur la petite distance qui sépare ces Universités ainsi que sur la participation volontaire des étudiant·e·s.

Les **chaires communes à plusieurs Hautes Ecoles** ont aussi montrées des effets très positifs. Celles-ci empêchent une mobilité inutile des étudiant·e·s et permettent une utilisation optimale des compétences et du savoir d'un·e professeur·e.

Les centres de compétences doivent être vus comme **réseaux** desquels les savoirs s'étendent sur toute la Suisse et par-delà les frontières. De tels réseaux doivent aussi promouvoir une **collaboration améliorée** entre les Hautes Ecoles dont la Suisse a urgemment besoin.

5. Conclusion

Malgré de nombreuses chances qu'offre la création de **centres de compétences dans le domaine de la recherche**, les conséquences de telles créations sur les étudiant·e·s doivent être une préoccupation centrale. De nombreux effets négatifs possibles peuvent être évités ou largement diminués par l'introduction de mesures adaptées. Les mesures entraînant une diminution de l'égalité des chances doivent être évitées en particulier. Lors de la création de centres de compétences comme dans d'autres domaines de la politique de formation tertiaire, un "*students-mainstreaming*", ressemblant au "*gender-mainstreaming*" déjà connu, devrait être pratiqué en examinant toute nouvelle mesure par rapport à l'égalité des chances et à ses conséquences pour les étudiant·e·s.

L'UNES s'oppose cependant par principe et avec force à l'introduction de **centres de compétences dans le domaine de l'enseignement**. Le seul avantage qui pourrait éventuellement ressortir de ces mesures, et sous certaines conditions, est un effet d'économies à court terme pour les budgets publics. Cet effet d'économies serait toutefois de très courte durée puisqu'à moyen et long terme, la diminution de l'égalité des chances, le transfert accru des coûts sur les étudiant·e·s ainsi que la perte de la diversité de l'enseignement et de la recherche finiront par entraîner des coûts supplémentaires. Les centres de compétences dans le domaine de l'enseignement nuisent à la diversité des savoirs et mettent ainsi en danger la qualité de la place scientifique suisse dans sa totalité.